



Composition du bureau associatif

Par **Jubilart**, le **15/04/2010** à **08:08**

Bonjour,

Est-ce que deux membres d'une mm famille peuvent faire partie du bureau d'une association ?
Comment obtenir un n° d'agrément pour des prestations de formation contenues dans l'objet de ladite association ?

Quand une association est-elle reconnue d'utilité publique ?

Je vous remercie de votre attention

Le Jubilart